
Existe-t-il un code vestimentaire lors des compétitions de TREC ?

Le code vestimentaire à cheval est primordial dans toutes les compétitions équestres, et le TREC n'y fait pas exception. Vous devriez porter des bottes d'équitation ou toute autre chaussure avec un talon, qui assurent aussi une certaine sécurité en main. Si un participant porte des chaussures sans talon, l'utilisation d'étriers de sécurité est obligatoire. Un pantalon long est exigé afin d'éviter toutes blessures potentielles, par exemple, lors de passages hors sentiers où la végétation peut être parfois dense. Le haut du corps doit être couvert par une chemise ou un polo dont l'ajustement ne limite pas les mouvements. Veillez noter que les T-shirts et les camisoles ne sont pas acceptés. Enfin, le port de la bombe est obligatoire sans quoi, vous ne pourrez pas participer à la compétition. À noter qu'il est toujours recommandé d'apporter les équipements nécessaires en cas de pluie durant votre parcours à cheval. Le port du gilet protecteur (protège-dos) aux normes en vigueur est recommandé sur le PTV. Nous vous encourageons également à vérifier la liste de matériel obligatoire pour le POR qui se trouve dans le règlement de TREC. *Référence : règlement de TREC article 2.4*

Qu'est-ce que le contrôle vétérinaire ?

Le TREC s'instaure dans une dynamique où l'on souhaite exploiter le potentiel du couple cavalier-cheval. Or, afin de s'assurer que cet objectif est réalisable, chaque début de journée de compétition commence par l'examen de votre cheval par un vétérinaire, le/la juge en chef ou une personne désignée par l'organisateur et qui a l'expertise nécessaire à la conduite du contrôle vétérinaire. Lors du contrôle vétérinaire, l'officiel veut s'assurer que votre cheval est physiquement apte à faire cette compétition. Avant le départ, à certains points de contrôle et à l'arrivée, le vétérinaire ou la personne désignée par l'organisation peut vérifier l'état des chevaux. Cette personne peut décider de l'arrêt temporaire ou définitif d'un cheval et ses décisions sont sans appel. *Référence : règlement TREC article 3.6.6*

Quel est le matériel obligatoire lors du contrôle vétérinaire ?

D'abord, vous devez arriver au site du contrôle avec votre dossard et avec votre cheval en main et non en selle. Ce dernier doit avoir un licou et non une bride. Préalablement, vous aurez brossé votre cheval de manière à offrir une présentation satisfaisante. Si votre cheval est ferré ou s'il doit porter des hipposandales pour le POR, il doit être présenté avec sa ferrure ou ses hipposandales pour le contrôle vétérinaire. Comment s'effectue un contrôle vétérinaire ? Premièrement, vous devrez vous retrouver à la gauche de votre cheval pour l'examen. Ensuite, le départ se fait à un cône placé à un endroit précis et vous devrez vous rendre au second cône placé directement en face du premier cône. La distance entre les deux cônes peut varier, mais elle est au minimum de 20 mètres. Vous devrez être en mesure de trotter votre cheval sur cette ligne, tout en laissant son port de tête libre (aucune tension dans la laisse). Vous ne devez donc pas tirer votre cheval vers vous. Il doit pouvoir trotter aisément à côté de vous. Arrivé au bout du second cône, vous devrez effectuer un tournant à 180 degrés pour revenir sur vos pas, et ce, toujours au trot. À noter que le virage peut toutefois s'effectuer au pas. Le contrôle vétérinaire peut s'effectuer n'importe quand durant la compétition, mais il est habituellement fait avant le POR et avant le PTV.

Comment bien préparer physiquement son cheval au contrôle vétérinaire ?

Si vous avez un cheval sain, n'ayant pas de problématiques physiques en soi, il n'est pas nécessaire de faire un échauffement important avant le contrôle vétérinaire. Nous vous encourageons tout de même à le faire afin de favoriser le bon déroulement de cette partie. Toutefois, si vous avez un cheval ayant des problématiques au niveau des articulations, une sensibilité aux pieds ou quelconques problèmes de santé nécessitant une préparation avant tout effort, il est primordial d'échauffer votre cheval en vue du contrôle. Pour l'échauffer, vous pourrez donc longer votre cheval, faire des lignes droites au trot simulant le contrôle vétérinaire, etc. En ce qui a trait à la sensibilité des pieds, il est fortement conseillé de munir votre cheval d'hipposandales (bottes) ou de fers avant le contrôle vétérinaire, ce qui empêchera potentiellement votre monture de se buter sur un sol trop difficile pour elle et donc éviter une boiterie. Toutefois, si vous munissez votre cheval d'une protection pour les sabots (hipposandales ou fers), il sera dans l'obligation de les porter également pour le POR. À noter qu'un contrôle vétérinaire devrait s'effectuer sur un sol dur afin de détecter facilement les boiteries.

Comment peut-on échouer un contrôle vétérinaire ?

Si votre cheval présente une irrégularité d'allure à chaque foulée ou démontre un inconfort soutenu, il échoue alors au contrôle vétérinaire. Un cheval sain et en bonne condition physique doit récupérer un rythme respiratoire et cardiaque dans les limites de la normale après un maximum de 30 minutes de récupération en le marchant en main ou au repos complet. Dans le cas contraire, votre cheval échoue au contrôle vétérinaire, car il n'est pas dans des conditions propices à une compétition de randonnée. *Référence : règlement TREC article 3.6.6.1*

Qu'arrive-t-il lorsque le cheval échoue le contrôle vétérinaire ?

Si votre cheval échoue au contrôle vétérinaire, vous êtes retiré de la compétition. Cette décision est sans appel, et les frais de compétition ne sont pas remboursés.